

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2013 À 20 HEURES

Convocation en date du -4 avril 2013

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance :

M. VIERLING Fernand, Maire

MM. GEIST Patrick, VOEGELE Paul, DURRHEIMER Rémi, Adjoints

MM. DAUL Claude, KELLER Richard, MME WARTZOLFF Monique, MME SCHUSTER Danièle, MM. GUTHMULLER Roland, RITTERBECK Denis, MME OHLMANN Denise, MM. LANOIX Martin, DOSSMANN Dominique, Conseillers Municipaux.

Membres absents non excusés : M. VOLGRINGER Alphonse, Conseiller Municipal.

Ordre du jour :

- 01 - Approbation du P.V. de la séance du 8 mars 2013
- 02 - Comptes administratif et de gestion 2012
- 03 - Fixation des taux des taxes directes locales
- 04 - Affectation du produit de la location de la chasse 2013
- 05 - Fixation des subventions de fonctionnement
- 06 - Budget Primitif 2013
- 07 - Acquisitions foncières par le Département du Bas-Rhin concernant l'itinéraire cyclable RD263
- 08 - Projet de micro-crèche privée
- 09 - Divers

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification de l'ordre du jour, elle est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé point par point.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU -8 MARS 2013

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du -8 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick GEIST, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Fernand VIERLING, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	: 540.860,66 €
Recettes	: 639.815,36 €
Excédent de clôture	: 98.954,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	: 135.813,12 €
Recettes	: 457.829,16 €
Excédent de clôture	: 322.016,04 €

RESTES A REALISER

/

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 420.970,74 €

- b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
c) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
d) approuve à l'unanimité, le compte administratif 2012.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012

Monsieur Patrick GEIST, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion présenté par le comptable ayant exercé au cours de l'exercice 2012.

Il précise que ce document est en parfaite concordance avec le compte administratif et certifie que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures d'ordonnateur.

En conséquence, il propose à l'assemblée d'approuver le compte de gestion de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion dressé par le comptable ayant exercé au cours de l'exercice,
- de déclarer que ce document n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DETERMINATION DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire informe les élus qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal,

Considérant les nouvelles bases d'imposition notifiées par la Direction des Services Fiscaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à raison de onze voix pour et deux abstentions (Mme Ohlmann Denise et M. Ritterbeck Denis) de fixer comme suit les nouveaux taux applicables aux rôles de l'année 2013, à savoir :

	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1.187.000	16,70	198.229
Taxe foncière (bâti)	790.700	13,82	109.275
Taxe foncière (non bâti)	43.400	53,05	<u>23.024</u>
			330.528

AFFECTATION DU PRODUIT DE LOCATION DE LA CHASSE 2013

Monsieur Patrick Geist, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la caisse d'assurance accidents agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 12 voix pour et 1 abstention (M. Lanoix Martin), décide :

- de ne pas affecter le produit de la location de la chasse au paiement des cotisations 2013 de la Caisse d'assurance accidents agricole ;
- d'abandonner 100 % du produit de la location de la chasse 2013, à savoir 3.447,- €, à l'Association Foncière de Niederschaeffolsheim ;
- impute la subvention pour l'Association Foncière à l'article 657363 du Budget.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le montant des subventions de fonctionnement comme suit :

	2012 (pour mémoire)	2013
Article 657362	--	9.000
01 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	--	9.000
Article 65737	3.633	3.447
01 - ASSOCIATION FONCIERE	3.633	3.447
Article 6574	6.000	7.553
01 - ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	230	230
02 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	160	160
03 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1.220	1.220
04 - UNION SAINTE-CECILE DU DIOCESE	540	540
05 - MUSIQUE WINGERSHEIM	--	150
(*) 06 - DIVERS CREANCIERS (PROVISION)	3.850	5.253

(*) Affectation des crédits de la ligne divers créanciers (provision) :

- ✓ Subvention pour sortie ou classe transplantée versée à l'établissement scolaire organisateur ou à sa coopérative, sur présentation des justificatifs : 5€/jour/élève jusqu'à la classe de 3^{ème} incluse à compter de la présente délibération.
- ✓ Toute autre attribution de subvention fera l'objet d'une délibération spécifique.

N° 6 Délibération n° 2013-21

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2013 présenté par Monsieur Patrick GEIST, Adjoint au Maire, qui donne toutes les explications nécessaires par chapitre et par article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2013 se présentant comme suit, tel qu'il lui a été soumis par le Maire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 755.930,00 €

Recettes : 755.930,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 223.304,00 €

Recettes : 223.304,00 €

N° 7 Délibération n° 2013-22

ITINERAIRE CYCLABLE RD 263 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM-HAGUENAU ACQUISITIONS FONCIERES PAR LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire signale aux membres que le projet de réalisation de la piste cyclable entre Niederschaeffolsheim et Haguenau a été déclaré d'utilité publique par arrêté

préfectoral en date du 5 mars 2010. Le Département du Bas-Rhin va engager, dans un premier temps par voie amiable, les acquisitions foncières liées à la réalisation de cet aménagement sur la commune de Niederschaeffolsheim.

Il informe l'assemblée que dans le cadre de cet aménagement, la commune est également concernée par ces acquisitions foncières et qu'à ce titre, il a été destinataire d'une promesse de vente du Département pour les parcelles cadastrées section 34 n° 125 « Lerchenbuehl » pour 0,71 ares - section 35 n° 1 « Sportzplatz » pour 3,82 ares - section 35 n° 31 « Fossé » pour 0,35 ares.

L'indemnité à percevoir par la commune est calculée sur la base de la valeur vénale déterminée par France Domaine, soit 95,- € l'are, valeur augmentée d'une indemnité de remploi de 20 % pour les particuliers et 5 % pour les collectivités locales. A ce titre, la commune percevrait donc l'indemnité suivante :

Indemnité pour perte de terrain : 95,- €/are x 4,88 ares = 463,60 €

Indemnité de remploi : 463,60 €/are x 5 % = 23,18 €

Soit au total 486,78 €

Indemnité perte de revenus et fumures revenant à l'exploitant

Commune de Niederschaeffolsheim : 64,28 €/are + 6,40 €/are, soit au total 70,68 €/are.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la cession des parcelles comprises dans l'emprise de l'itinéraire cyclable de la RD 263 entre Niederschaeffolsheim et Haguenau.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, décide à raison d'une voix contre (M. Daul Claude) et de 13 voix pour :

- d'autoriser la cession des parcelles section 34 n° 125 - section 35 n° 1 et section 35 n° 31, soit 4,88 ares de surface à vendre,
- d'accepter de céder au Département du Bas-Rhin pour y être incorporé au domaine public de la RD 263, l'immeuble dont il est propriétaire et dont la désignation des parcelles est citée précédemment,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, ainsi que toutes pièces y relatives.

N° 8 Délibération n° 2013-23

PROJET DE MICRO-CRECHE PRIVEE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors d'une précédente séance il leur avait fait part du projet de Madame De Leeuw Juliette, puéricultrice, qui soumet l'ouverture d'une micro-crèche privée dans la commune. Le bâtiment de l'ancien presbytère avait été envisagé pour accueillir cette structure.

Il signale qu'en cas d'avis favorable du Conseil Municipal, Madame De Leeuw s'engage à prendre en charge la globalité des travaux de rénovation et de mise en conformité des pièces nécessaires à l'exercice de son activité ; les termes d'un bail resteraient à définir pour la mise à disposition de ce bâtiment.

A cet effet, Monsieur le Maire demande aux membres de bien vouloir se prononcer sur ce projet de création d'une micro-crèche et sur la mise à disposition du presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide avec 3 voix pour (M. Vierling Fernand, Mme Wartzolff Monique, Mme Schuster Danielle), 7 voix contre (M. Geist Patrick, M. Durrheimer Rémi, M. Guthmuller Roland, M. Ritterbeck Denis, Mme Ohlmann Denise, M. Lanoix Martin et M. Dossmann Dominique) et 3 abstentions (M. Voegele Paul, M. Daul Claude, M. Keller Richard) :

- de ne pas donner suite à la demande formulée par Madame De Leeuw Juliette.

Fait à Niederschaeffolsheim, le 30 avril 2013

Le Maire,

Fernand VIERLING